

# Plan local d'urbanisme (PLU)

La révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été approuvée lors du Conseil Municipal du 3 juillet 2025. Il est désormais applicable aux demandes d'autorisations d'urbanisme, à toutes formes d'utilisation et d'occupation du sol.



**Dans cette rubrique, vous pourrez télécharger et consulter les différents documents qui composent le PLU de la Commune.**

Le plan local d'urbanisme (PLU) de la Ville permet d'établir un projet global d'urbanisme et d'aménagement et fixe les règles applicables lors de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à l'échelle de la ville.

Le service Urbanisme (Hôtel de Ville) est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire via le 01 34 46 72 00 ou sur rendez-vous.

## PLU disponible sur le Géoportail de l'Urbanisme

Le PLU (Plan Local d'Urbanisme) a été mis en ligne sur le site Géoportail de l'Urbanisme. Les informations liées au PLU sont désormais consultables via la plateforme suivante, en saisissant ses références cadastrales ou son adresse postale : [www.geoportail-urbanisme.gouv.fr](http://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr)

Toutes les pièces du PLU sont consultables en mairie.

L'annexe RAD OPA, manquant dans les documents téléchargeable est consultable en mairie.

Retrouvez les annexes du PLU :

- [PLU annexes](#)
- [Annexes PDA](#)
- [Annexes ZAC Bois d'Aton](#)
- [PLU PADD-OAP-règlement - plan de zonage](#)
- [PLU ZAC Ste Apolline](#)

Documents

[Révision du PLU - débat PADD](#)

[DCM de concertation](#)

[Extrait registre des délibérations du CM du 7 décembre 2020](#)

[DCM approbation](#)

Contact

Téléphone : 01 34 46 72 17

Mail : [urbanisme@ville-courdimanche.fr](mailto:urbanisme@ville-courdimanche.fr)